

Initiatives ministérielles

Je peux vous le dire, puisque j'y étais. Nous en avons terminé l'étude en une journée.

M. Reid: C'est l'importance que vous accordiez au débat.

M. Harvey (Edmonton-Est): Un seul jour! C'est parce que je peux voir tout de suite qu'une affaire est réglée d'avance. Je ne voulais tout simplement pas perdre mon temps à entendre chanter des louanges devant le comité, à voir l'entente portée aux nues sans qu'aucune critique ne soit formulée. Une journée en comité, et, soit dit en passant, très vite après la deuxième lecture. C'était à peine cinq jours plus tard. Le lendemain, le président du comité en a fait rapport à la Chambre. Puis, encore le 13 juin, le projet de loi est resté là, orphelin. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ontario invoque le Règlement.

M. Soetens: Monsieur le Président, j'aimerais faire remarquer au député qui vient juste de parler, qu'il a absolument raison de dire que lorsqu'il se trouvait au comité, aucune objection n'a été soulevée par qui que ce soit, y compris par le député qui vient de parler.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ce n'est pas tout à fait vrai. En réalité, j'ai tenté de proposer plusieurs amendements à ce projet de loi, mais tous mes amendements ont, naturellement, été rejetés.

Je le répète, les questions complexes ne sont que très rarement analysées en profondeur à la Chambre. De toute façon, nous en arrivons au 26 septembre de cette année, jour où la Chambre est de nouveau saisie du projet de loi à l'étape de l'étude du rapport. En tout, une heure et 43 minutes ont été consacrées à l'étude du rapport. Deux minutes, à la première lecture et à la présentation du projet de loi, cinq heures et demie, à l'étape de la deuxième lecture, six heures, en comité, une minute a suffi au dépôt du rapport à la Chambre et une heure et 40 minutes ont été jusqu'à maintenant consacrées à l'étude du rapport.

• (1820)

Le gouvernement est-il insatisfait de la situation? Cela le pousse-t-il à imposer l'attribution de temps?

Le gouvernement voudrait que l'adoption des projets de loi se fasse à une vitesse vertigineuse. Notre processus législatif n'a pas été conçu en ce sens. Il a été conçu de façon à ce que nous puissions étudier attentivement le contenu d'un projet de loi à plusieurs stades. C'est un système prudent, surtout quand les mesures étudiées entraînent des dépenses fédérales de plus de 3 milliards de dollars payées par les contribuables.

Cet argent sera recueilli, peut-être grâce à la TPS. On propose que le gouvernement investisse 3 milliards de dollars. Étant donné la durée du débat jusqu'à maintenant, c'est donc dire que nous avons approuvé ces dépenses au rythme de plus de 4 millions de dollars la minute, soit plus de 66 000 dollars la seconde.

On peut difficilement nous reprocher de traîner les pieds. Si je pouvais traîner les pieds comme cela à la maison, je serais riche. Mais je vous jure, monsieur le Président, que je ne le suis pas.

Le gouvernement vous dit qu'il doit faire adopter ce projet de loi, que la seule façon pour lui de procéder est de piétiner l'opposition. L'opposition a fait tant d'obstruction, de la bouillie pour les chats, voilà ce que c'est!

Ensuite, il vous dit, monsieur le Président, qu'il doit absolument agir de la sorte, sinon le projet s'effondrera. En comité, le ministre a lui-même admis que le projet peut très bien se poursuivre pendant encore un an, peu importe les décisions que prendra la Chambre. Le gouvernement, le ministre et les groupes actuellement sur place ont assez de crédits discrétionnaires à leur disposition pour ne pas s'inquiéter jusqu'à l'an prochain.

Si le gouvernement impose l'attribution de temps, c'est qu'il craint que la vérité n'éclate au sujet de ce projet, de la dilapidation irresponsable des deniers publics à des fins injustifiées.

[Français]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Pour les gens qui écoutent la télévision chez nous, je voudrais aussi leur dire, monsieur le Président, que je suis un député du Bloc québécois à titre de député indépendant. Je suis du Bloc québécois pour servir les intérêts du Québec ici, à la Chambre des communes, et, si possible, monsieur le Président, convaincre mes concitoyens à faire accepter, en tout cas mieux comprendre, qu'on s'en va assez rapidement vers la souveraineté du Québec. C'est important que tout le monde comprenne cela. Ici, dans ce projet-là. . .

M. Langlois: Je ne suis pas sûr de cela.

M. Gérin: Non, non! Je vois ici qu'il y a un conservateur du Québec. Les autres sont allés se coucher peut-être. Pourtant, c'est un projet qui est important. . .

Mme Landry: Je suis là aussi.

M. Gérin: Il y a une ministre aussi qui est ici.

Monsieur le Président, je me demande comment ces conservateurs du Québec peuvent aujourd'hui applaudir leur gouvernement qui impose la bâillon, la guillotine